

MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme

Extrait du registre des arrêtés

Arrêté N°037/2021

Objet : Arrêté de police de circulation pour travaux de création d'appareillage sur réseau Les Pointes

Le Maire de la Commune de Sargé sur Braye,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

Vu le code de la route,

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,

Considérant que des travaux de création d'appareillage sur réseau Les Pointes au lieu-dit Les Places,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours,

Vu l'intérêt général,

ARRETE :

Article 1 : La circulation sera alternée et la chaussée sera rétrécie au lieu-dit l'Enfer à partir du Mercredi 30 Juin 2021 pour 15 jours calendaires.

Article 2 : Pendant cette période, le stationnement de tout véhicule sera interdit aux abords du chantier. Il sera interdit à tout véhicule d'effectuer des dépassements et la vitesse sera limitée à 30 km/h. La signalisation sera mise en place par l'entreprise en charge des travaux.

Article 3 : Madame l'adjudant-Chef de Gendarmerie de Mondoubleau est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé.

Cet arrêté sera affiché à la mairie de Sargé sur Braye

Fait à Sargé sur Braye, le 08 Juin 2021

Le Maire,

Martine ROUSSEAU

